

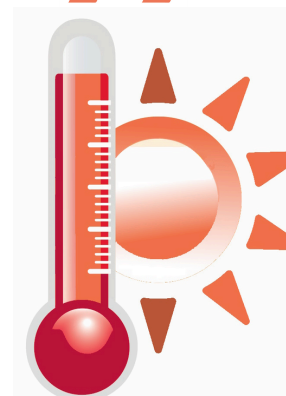


## MES SALAIRES TRAVAILLENT A LA CHALEUR, EN INTERIEUR OU EN EXTERIEUR, A QUOI DOIS-JE PENSER ?



Selon les métiers et les conditions, le travail en environnement chaud peut être naturel (conditions climatiques) ou artificiel par exemple en fonderie ou en cuisine. L'exposition au chaud peut être aggravée par l'effort physique, le contact avec des surfaces chaudes ou réverbérantes (avec ou sans protection), la tenue vestimentaire, etc.

Le confort thermique varie d'une personne à une autre selon l'acclimatation, la condition physique, l'âge ou l'état de santé, etc.



Le travail à la chaleur peut provoquer des maux de tête, des rougeurs, une transpiration intense, des crampes, une déshydratation, des brûlures, une insolation, voire un coup de chaleur (= urgence vitale). Il peut entraîner de l'inconfort et une baisse de la vigilance avec des risques d'accident accrus. Le rayonnement solaire est aussi source d'exposition aux UV, augmentant les facteurs de risques de brûlure et de cancer cutané.



## POINTS DE VIGILANCE

Des mesures pour prévenir les effets du travail à la chaleur sont possibles et doivent figurer dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).



### EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les travailleurs (permanents et temporaires).

Les postes de travail sont aménagés de telle sorte que les travailleurs soient protégés contre les conditions atmosphériques (soleil, rayonnements...) et les sources de chaleurs (fours, fourneaux, baies vitrées, etc).

Des mesures de prévention spécifiques doivent être mises en place lors des épisodes de chaleur intense identifiables via les niveaux de vigilance canicule de Météo-France.



### MOYENS COLLECTIFS ET ORGANISATIONNELS A METTRE EN ŒUVRE

- Adapter l'activité de travail selon l'ambiance thermique. Reporter les efforts physiques intenses aux moments les plus frais de la journée. Adapter les horaires de travail.
- Aménager des pauses régulières dans un espace frais ou ombragé.
- Mettre à disposition des boissons fraîches en quantité suffisante pour une hydratation régulière et éviter toute boisson sucrée ou alcoolisée.
- Aérer les locaux quand les températures extérieures sont les plus basses.
- Orienter les stores pour limiter l'ensoleillement.
- Régler la climatisation pour éviter les chocs thermiques (réduire l'écart entre la température à l'intérieur et à l'extérieur). A défaut de climatisation, mettre à disposition des moyens de rafraîchissement : ventilateur, brumisateur, etc.
- Apprendre à reconnaître les signes annonciateurs d'un coup de chaleur et être plus vigilant en période de canicule. Être attentif à ses collègues de travail et éviter le travail isolé. Connaître les gestes de premiers secours en cas de coup de chaleur.
- Mettre à disposition des salariés travaillant dehors de la crème solaire et des vêtements de protection.
- Remplacer les équipements sources de chaleur par ceux qui le sont moins (Ex : manche des outils en bois plutôt que métallique, plaques à induction en cuisine).



## MOYENS INDIVIDUELS A METTRE EN OEUVRE

- Porter des tenues de travail adaptées aux risques liés à l'activité et aux conditions climatiques : vêtements légers, de préférence en matière naturelle et de couleur claire, idéalement des manches longues pour le travail exposé au soleil.
- Pour le travail en extérieur, prévention du risque solaire : se protéger la tête, les yeux et la peau. Mettre de la crème solaire à renouveler toutes les 2h.
- Rappel : pour les salariés intérimaires, les équipements de protection individuelle (EPI) sont fournis par l'entreprise utilisatrice.
- Informer les salariés sur les risques liés à l'exposition à la chaleur et leur prévention : les effets sur la santé, les signes d'alerte, les symptômes et mesures d'urgence.



## LE TRAVAIL A LA CHALEUR PEUT ETRE AGGRAVE PAR :

- Une activité de travail physique (Ex : manutention)
- Des équipements de travail (Ex : combinaison imperméable pour un peintre en cabine)
- L'état de santé (pathologie chronique, mauvaise condition physique, ...), grossesse
- La prise de médicaments, la consommation d'alcool, de drogues
- La pollution atmosphérique (source de problèmes respiratoires)
- ...



## POUR ALLER PLUS LOIN

- ↳ [Professionnels travaillant en extérieur, prévenir votre risque solaire](#), Institut national du cancer
- ↳ [Portail cancer environnement](#) du Centre Léon Bérard
- ↳ [Article revue travail et Sécurité n°259 « Travailler dans des ambiances thermiques chaudes ou froides : Quelle prévention ? »](#),  
Page web INRS : [Travail par forte chaleur en été](#)  
Page web INRS : [Travail à la chaleur, ce qu'il faut retenir](#)



## QUI PEUT M'AIDER ?

- ↳ Service de Prévention et de Santé au Travail
- ↳ MSA (si régime agricole)
- ↳ OPPBTP (si entreprise du BTP)
- ↳ Carsat
- ↳ Plateforme de conseil "[Conseillers-Entreprises](#)" de Service-Public.fr

Retrouvez  
toutes nos  
fiches en ligne

